

Nous avons trop vivement blâmé certaines de ses erreurs en matières d'instruction publique pour ne pas souligner—comme nous l'avons fait déjà pour la création et l'organisation de l'Ecole forestière—un acte de réel mérite.

Nous le faisons d'autant plus volontiers que cet acte lui vaudra probablement les critiques et les railleries d'un certain nombre de partisans.»

*La Vérité* du 7 janvier 1911 :

« A la demande du Conseil de l'Instruction publique, le gouvernement vient de nommer un inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec.

M. C.-J. Magnan, directeur de *L'Enseignement Primaire* et professeur à l'Ecole normale, a été choisi pour remplir cette nouvelle et importante fonction.

Cette nomination qui n'a aucun caractère politique fait grand honneur au gouvernement.

Ce sont les seuls mérites de M. Magnan qui l'ont désigné à ce poste.

Comme professeur, M. Magnan a déjà rempli une brillante carrière de vingt-cinq ans. Il dirige vaillamment depuis un grand nombre d'années *L'Enseignement Primaire*. On lui doit aussi plusieurs ouvrages pédagogiques.

Tout récemment, au cours d'un voyage en Europe, M. Magnan a recueilli d'importants renseignements sur les diverses méthodes d'enseignement.

Nul doute, M. Magnan saura travailler dans le bon sens au progrès de l'instruction publique de cette province.

Nos sincères félicitations.

*L'Avenir du Nord* du 6 janvier 1911 :

« M. C.-J. Magnan a été nommé par le gouvernement de Québec, inspecteur général des écoles catholiques de la province.

M. Sutherland, de Richmond, a été nommé inspecteur général des écoles protestantes.

Nous félicitons les deux titulaires et espérons qu'ils rempliront avec compétence et conscience la haute charge qui vient de leur être confiée.

Nous nous attendions à la nomination de M. Magnan dont nous croyons que personne ne mettra en doute la compétence.

Nous, comme bien d'autres, n'avons pas toujours été de l'opinion de M. Magnan, mais son expérience, ses études et ses aptitudes en font un homme très versé dans dans notre organisation scolaire.

Son dernier ouvrage, notamment, sur « Les écoles normales et les écoles primaires en France, en Suisse et en Belgique », dénote chez lui un observateur intelligent, un juge impartial et un esprit ouvert à un programme de saines réformes dans notre organisation scolaire.

*La Libre Parole* du 7 janvier 1911 :

« Le gouvernement provincial vient de mettre une bonne action à son acquit. Puisse-t-il continuer dans cette voie !

Il vient de nommer M. Magnan inspecteur général des écoles catholiques de la province.

M. Magnan a fait un peu de journalisme, mais c'est surtout dans l'enseignement qu'il s'est distingué.

Il est un des plus brillants professeurs de l'Ecole normale, tout en rédigeant *L'Enseignement Primaire*.

Dans ses courts moments de loisir, il a publié de très intéressants livres pédagogiques qu'on consulte toujours avec avantage.

Le nouvel inspecteur général est donc bien compétent pour remplir avec dignité sa position.

Nous nous faisons un devoir de le féliciter de cette promotion bien méritée. »

*La Croix*, Montréal, du 7 janvier 1911 :

« M. C.-J. Magnan a été nommé inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec. C'est une nomination qui rencontre l'approbation de tous